



Les conditions générales de vente AFNOR Compétences

OFFRE DE FORMATION

Conditions Générales de Vente Afnor Compétences pour les prestations de formation intra-entreprise et de conseil

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les rapports entre AFNOR COMPÉTENCES et son Client, agissant à des fins professionnelles, pour la réalisation de prestations de formation intra-entreprise et de conseil et prévalent sur tout autre document.

VALIDITE DE L'OFFRE

L'offre établie par AFNOR COMPÉTENCES est valable pendant les trois mois suivant sa date d'émission. Toutefois, le délai d'intervention et la composition de l'équipe mentionnés dans cette offre sont valables 15 jours après l'envoi de la proposition.

COMMANDE

Toute commande est définitive à compter de la signature par le Client de l'offre commerciale incluant les présentes Conditions Générales de Vente.

CONVENTION

Les prestations entrant dans le champ de la formation professionnelle continue font l'objet d'une convention de formation. Dès réception de l'offre commerciale dûment signée, une convention de formation en double exemplaire est adressée au Client. Un exemplaire de la convention signée et revêtue du cachet de l'entreprise cliente doit alors être renvoyé à AFNOR COMPÉTENCES dans les meilleurs délais.

PRIX

Les prix sont indiqués Hors Taxes et sont à majorer du taux de T.V.A. applicable en vigueur à la date de facturation.

En cas d'intervention s'étalant sur une durée supérieure à douze mois, AFNOR COMPÉTENCES se réserve le droit de réviser annuellement ses prix dans la limite de l'évolution annuelle de l'indice SYNTEC suivant la formule suivante : $P = P0 \times S / S0$ avec S : dernier indice SYNTEC connu au jour de révision et S0 : dernier indice SYNTEC connu au jour de l'offre émise par AFNOR COMPÉTENCES

REMISES PARTICULIÈRES

Une remise de 5% sur le montant des prestations (hors frais annexes) est accordée aux adhérents à jour de leur cotisation d'AFNOR, Association reconnue d'utilité publique Loi 1901, immatriculée sous le numéro SIRET 775 724 818 00205, à l'exception des adhérents soumis à la catégorie 1 du barème.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les factures sont établies sur décompte mensuel d'intervention. Leur paiement doit intervenir au plus tard dans les trente jours de la date de facturation par chèque à l'ordre d'AFNOR COMPÉTENCES ou par virement au compte suivant :

BNP Paribas Centre d'Affaires IDF Institutions
IBAN FR76 3000 4025 1100 0112 2534 368
RIB 30004 02511 00011225343 68
Code BIC BNPAFRPPXXX

Si le Client souhaite qu'un organisme collecteur (OPCA) prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il devra faire les démarches nécessaires auprès dudit organisme et transmettre l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation par l'OPCA avant le début de la formation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le Client s'acquittera du solde du coût de la formation.

Si l'attestation de prise en charge de l'OPCA n'est pas reçue à la fin du stage, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

RETARD DE PAIEMENT

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le Client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. AFNOR Compétences ne pratique pas l'escompte.

Outre les pénalités de retard prévues aux présentes, le Client en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard d'AFNOR Compétences, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros. Cette indemnité sera due en cas de retard de paiement de toute créance dont le délai de paiement aura commencé à courir après cette date.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT D'AFNOR COMPÉTENCES

Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait de AFNOR COMPÉTENCES.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation ou report doivent être communiqués par écrit.

Si une annulation ou un report interviennent moins de quatorze jours calendaires avant la date de début de la prestation, même en cas de force majeure, AFNOR COMPÉTENCES facturera au Client en dédit 50 % du montant du prix de la prestation. Après le début de la prestation, en cas d'annulation, d'absentéisme ou d'abandon, AFNOR COMPÉTENCES facturera directement au Client la totalité du prix de la prestation. Pour la formation intra-entreprise, la facture présentera le détail entre les sommes dues au titre de la réalisation partielle et les sommes dues en dédit.

NIVEAU DE PREREQUIS ET ADEQUATION

AFNOR COMPÉTENCES définit pour certains de ses programmes de formation le niveau de prérequis nécessaire pour suivre les stages proposés. Il appartient alors au Client d'évaluer ses besoins et de vérifier si son personnel a bien le niveau de prérequis attendus pour suivre la formation. Par conséquent, AFNOR COMPÉTENCES ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'inadéquation des formations qu'elle propose aux besoins du Client et/ou au niveau de compétence du personnel de ce dernier.

SATISFACTION CLIENT – RECLAMATIONS

La Responsable Satisfaction Clients d'AFNOR COMPÉTENCES accueillera vos réclamations, qu'elles soient transmises

- Par téléphone au 01 41 62 76 22
 - Par courriel à info.formation@afnor.org
 - Par courrier à Responsable Satisfaction AFNOR COMPÉTENCES, 11 rue Francis de Pressensé 93571 La Plaine Saint-Denis cedex
- et s'engage à vous faire un retour sous trois jours ouvrés.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

AFNOR COMPÉTENCES déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux matériels pédagogiques mis à la disposition du Client ou d'avoir obtenu du tiers propriétaire les droits patrimoniaux sur ces derniers.

En conséquence, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier ou de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations AFNOR COMPÉTENCES ou à des tiers les matériels pédagogiques mis à sa disposition sans l'accord préalable et écrit de AFNOR COMPÉTENCES.

RESPONSABILITÉ

Pour permettre à AFNOR COMPÉTENCES de remplir sa mission, il appartient au Client de s'assurer que les informations nécessaires lui ont été transmises et dans les temps. A défaut, il ne pourra être tenu rigueur à AFNOR COMPÉTENCES d'un quelconque manquement à ses obligations.

En tout état de cause, la responsabilité de AFNOR COMPÉTENCES vis à vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à AFNOR COMPÉTENCES au titre des présentes conditions.

DRIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation et notamment en les soumettant à la médiation de la consommation. Les parties au contrat restent cependant libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation de la consommation. Elles pourront le cas échéant recourir à un médiateur choisi d'un commun accord. La solution proposée par le médiateur (ou le système de médiation) ne s'impose pas aux parties du contrat.

A défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Bobigny sera seul compétent.

Toute commande vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

AFNOR COMPÉTENCES SAS au capital de 10.000.000 euros
11, rue Francis de Pressensé 93571 La Plaine Saint Denis cedex
RCS Bobigny B 438 096 034
Tél. : (0)1 41 62 76 22 Fax : (0)1 49 17 92 80
info.formation@afnor.org